

N° 1.

Gouverneur Général (Questions juives.)

Recommander faire connaître télégraphiquement  
le dignitaire franc-maçon veut faire partie  
bureau groupe syndical professionnel

6 FEV 1942

N° 2.

Maire de Bougie.

Suite votre lettre n° 288 du 14/1/42  
vous prie faire connaître sous délai délai  
à laquelle Juifs note commune ont cette  
explitation professions interdites par loi  
17/11/41 - Stop - Priez préciser genre  
représentation commerciale Oualis Alfred.

13 FEV 1942

N° 3.

Maire. Aïn - Beïsa.

Suite votre lettre n° 1109 du 6/12/41  
vous prie faire connaître sous délai  
manière précise date à laquelle Juifs 10  
commune ont cette professions interdites  
par loi 17/11/41 -

15 FEV 1942

15/07/2014

President Délégation Poiss Kra

Suite votre lettre n° 9430. 13/12/41  
vous prie faire connaître, manière  
précise, date cessation par profs  
& votre circonscriptions, professeurs  
interdits par loi 17/11/41.

Maire Batna.

Suite votre lettre du 19/12/41 vous prie  
faire connaître sans délai et manière  
précise, date à laquelle profs votre  
commune ont cessé professeurs  
interdites par loi 17/11/41.

n° 6.

Gouverneur Général

Questions Juifs - Alger.

Reconnaissant vouloir bien faire  
connaître si juifs peut être admis et  
parmi grossistes chargés recevoir et  
répartir farine entre bénéficiaires.

15/07/2014